

Annexe 5

REQUÉRANTS QUI DEMANDENT UNE QUOTE-PART DE CT DU DINDON POUR DES PRODUITS NON-INSCRITS SUR LA LMIC - LETTRE DE L'EXPERT COMPTABLE

À: Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation, Affaires étrangères
et Commerce international Canada

Objet: [Nom du requérant]
[Numéro de dossier]

À la demande de [nom du requérant] et comme l'exige l'Avis aux importateurs n° 704 du 16 octobre 2006 (« Avis »), j'ai exécuté les formalités suivantes en ce qui concerne la demande de [nom du requérant] relative à l'obtention d'une quote-part de la portion du CT du dindon pour 2007 réservée à la production de produits non-inscrits sur la *Liste des marchandises d'importation contrôlée* (« la demande ») pour la période du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2006.

Analyses exécutées et constatations

1. J'ai lu la demande et l'Avis.
2. J'ai comparé le nombre d'unités produites et vendues selon ce qui est indiqué sur la demande à celui figurant dans les fiches de production de [nom du requérant] pour la période allant du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2006 et je l'ai trouvé en règle (**sous réserve de ce qui suit**).
3. J'ai examiné la *Liste des marchandises d'importation contrôlée* et remarqué que les unités produites et vendues indiquées dans la demande ne figuraient pas sur la *Liste des marchandises d'importation contrôlée* (**sous réserve de ce qui suit**).
4. J'ai demandé à [nom et titre de la personne qui est chargée de faire la demande] si les unités produites figurant sur la demande:
 - a) étaient vendues sous forme de produits finis;
 - b) ont été produites au Canada dans des installations qui sont soit détenues soit exploitées par [nom du client];
 - c) excluaient les produits dont l'entreprise n'avait fait que l'emballage;
 - d) excluaient les produits du dindon transformés ailleurs qu'au Canada, mais qui ont été emballés seulement avec d'autres produits au Canada.

[Nom] a répondu que les unités produites, telles qu'indiquées dans la demande, étaient vendues sous forme de produits finis, qu'il s'agissait d'unités produites dans des installations canadiennes détenues ou exploitées par [requérant], qu'elles excluaient les produits emballés

seulement, (**sous réserve de ce qui suit**).

Ces formalités ne constituant pas une vérification de la demande, je n'exprime donc aucune opinion sur celle-ci.

Cette lettre ne doit être utilisée qu'avec la demande de [nom du requérant] visant l'obtention d'une quote-part de la portion du CT du dindon pour 2007 attribué aux entreprises de transformation de produits ne figurant pas sur la *Liste des marchandises d'importation contrôlée* conformément à l'Avis aux importateurs n° 704.

Je suis membre professionnel en règle d'un institut, société ou association de comptables constitué sous le régime d'une loi de l'assemblée législative de cette province, dont les activités professionnelles comprennent ordinairement l'exécution de vérifications indépendantes d'états financiers, et je suis qualifié pour exprimer une opinion sur les états financiers pour l'usage d'un tiers.

Ville _____ Comptable _____
(signature et nom dactylographié)

Date _____

Nom de l'associé _____

Numéro d'enregistrement auprès d'une association professionnelle nationale _____

Numéro d'enregistrement auprès d'un organisme professionnel provincial _____

Province _____